

DÉCOUVREZ LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA CARA

Qu'est-ce qu'un SCoT?

Le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme et de planification stratégique qui donne une vision du territoire à 20 ans en anticipant les transitions environnementales et climatiques.

Ce document d'urbanisme, élaboré à l'échelle intercommunale, met en cohérence les politiques sectorielles en termes d'habitat, de mobilité, d'économie, d'environnement, d'énergie, etc... Le SCoT est réalisé en concertation avec les élus locaux, les habitants et encadré par les services de l'État.



LE SCoT COMPREND



Un rapport de présentation du territoire =
• un diagnostic multi-thématiques
• les enjeux et les choix des élus

Le projet d'aménagement avec les enjeux de développement : le PADD

Le D00 est un document prescriptif pour la mise en œuvre du projet avec des recommandations et des règles



LES PROCHAINES ÉTAPES



NOTRE TERRITOIRE

HABITAT

DES OPÉRATIONS DE RÉHABILITATION AVEC DE LA MIXITÉ SOCIALE

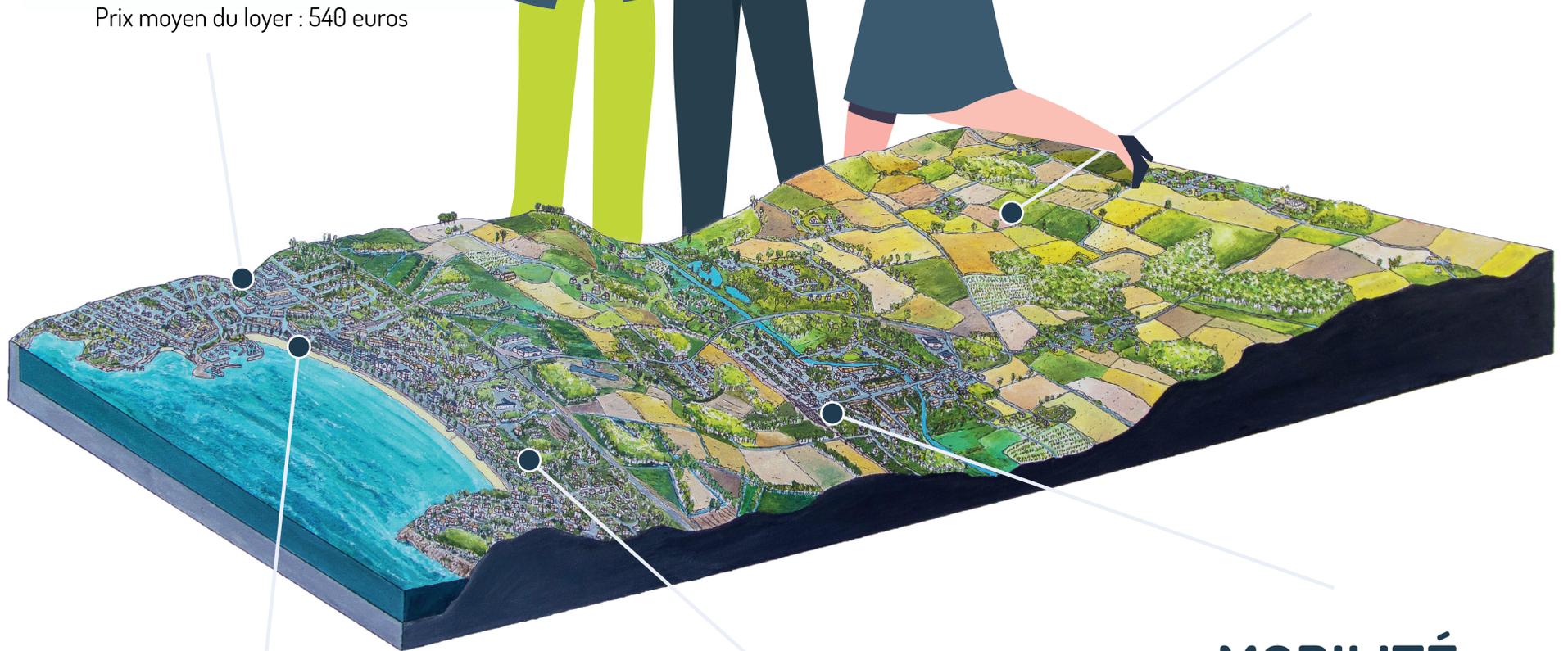
- Un parc de logements en augmentation avec un rythme de construction soutenu ces dernières années (autant de logements que d'habitants).
- Une difficulté d'accès aux logements : un déficit de logements sociaux. 43% de résidences secondaires. Prix moyen du loyer : 540 euros

Notre développement ?
Notre population ?
Nos logements ?

POPULATION

83 661 HABITANTS

- Un territoire attractif avec une population en augmentation multipliée par 2,5 en période estivale, mais vieillissante : 39% ont plus de 65 ans.
- Un territoire qui attire essentiellement les fins de carrières et les retraités.
- 40% installés aux abords du littoral.
- 60% de la population est active.



ÉCONOMIE

UN FRONT DE MER TOURISTIQUE

- 25 zones d'activités économiques gérées par la CARA.
- Une activité économique dynamisée par le tourisme, mais très saisonnière avec un chômage élevé par rapport au département.
- Une activité agricole et conchylicole importante portée par des filières d'excellence (Cognac et huîtres Marennes Oléron).

ÉQUIPEMENTS

L'ESPACE CORDOUAN

- Une offre de santé composée d'un hôpital et d'une clinique.
- Des établissements adaptés au vieillissement : 18 EHPAD, 4 hébergements pour personnes âgées autonomes.
- 2 lycées et quelques formations post-bac.
- Une offre d'équipements diversifiée en période estivale.
- L'hippodrome, l'aérodrome et les thermes.
- 15 centres d'accueil des jeunes enfants.

MOBILITÉ

GARE MULTIMODALE DE SAUJON

- Un accès ferroviaire avec 2 gares multimodales.
- Une bonne accessibilité routière (A10 et RN141).
- Une forte dépendance à l'automobile
- 200km de pistes cyclables, avec un développement pour l'usage quotidien.
- Un réseau de bus opérationnel avec 11 lignes urbaines et 2 lignes estivales.
- Une liaison maritime sur la Gironde avec le bac traversant l'estuaire.
- Des flux de circulation compliqués en période estivale.

RESSOURCE EN EAU

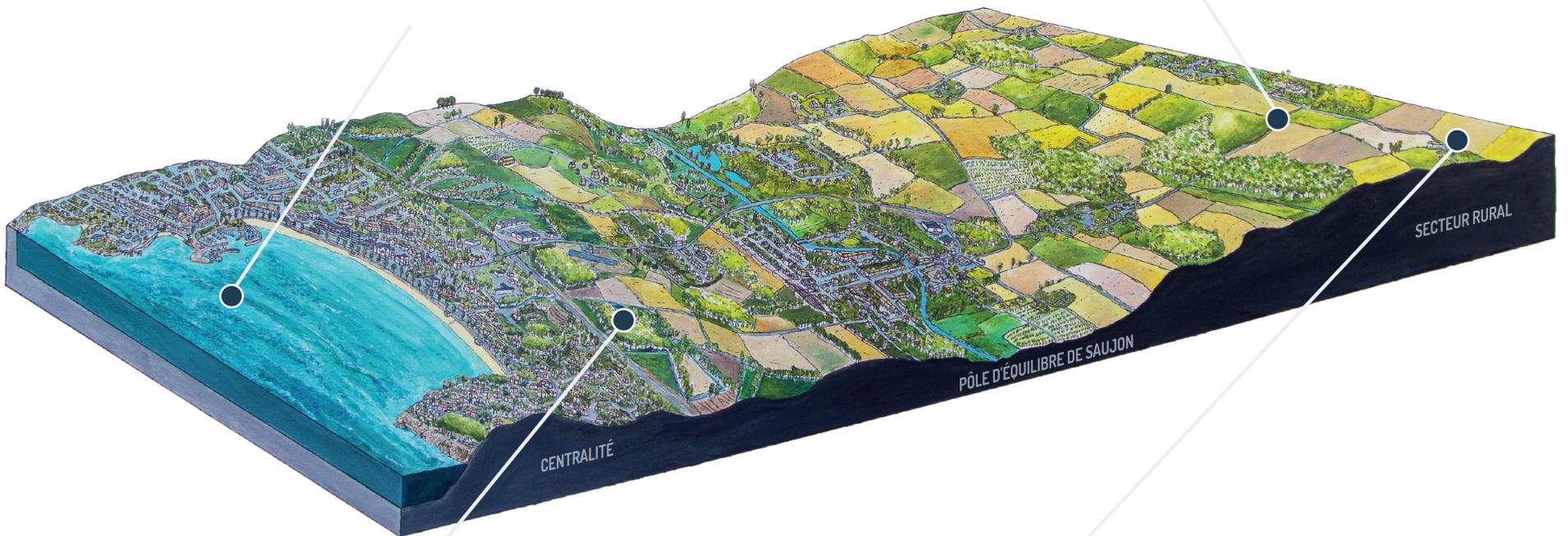
DES EAUX DE BAINNADE DE BONNE QUALITÉ

- Une qualité des eaux cruciale, à maintenir pour tous les usages
- Des systèmes de traitement des eaux usées à développer
- L'eau une ressource majeure à exploiter avec la mise en place de systèmes de réutilisation des eaux pluviales et usées

PAYSAGE ET PATRIMOINE

L'ABBAYE NOTRE-DAME DE SABLONCEAUX

- Des paysages riches et variés à préserver
- 5 sites patrimoniaux remarquables
- Vue sur Cordouan, site UNESCO
- 46 monuments historiques



BIODIVERSITÉ ET RISQUES

110 KM DE CÔTES

- 26% de milieux naturels riches et variés.
- 6 sites classées Natura 2000.
- Des corridors écologiques à préserver, un territoire soumis inégalement aux risques naturels (submersion, érosion, inondation et feux de forêt).
- 21 communes soumises à la loi Littoral.
- 2 estuaires (la Gironde et la Seudre).

ÉNERGIE

DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS D'ACTIVITÉS

- Une consommation annuelle d'énergie de 21 MWh/hab
- Une forte dépendance aux énergies fossiles, dont 47% pour le secteur résidentiel et 33% pour les transports.
- Un parc bâti ancien et énergivore qui engendre une précarité énergétique
- Une production d'énergie locale qui se diversifie : bois, solaire, thermique, photovoltaïque et méthanisation.

CONSOMMATION

DE L'ESPACE NATUREL, AGRICOLE ET FORESTIER

La loi climat et résilience d'août 2021 a formulé un double objectif : réduire de moitié la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici à 2050 le zéro artificialisation nette des sols.

DÉCOUVREZ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CARA À TRAVERS SON SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

L'ambition du territoire est de gérer son attractivité aussi bien résidentielle qu'économique, de façon à le rendre vivant toute l'année et à favoriser un rééquilibrage territorial nord/sud et littoral/rétro-littoral, tout en valorisant le cadre et la qualité de vie qu'offre le territoire communautaire.

Pour y parvenir, le Schéma de Cohérence territoriale s'appuie sur son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et sur son Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

Le PADD

Il traduit l'ambition souhaitée par les élus pour le territoire pour les 20 prochaines années en matière d'aménagement du territoire

C'est le document "politique"
Que voulons nous ?

Le DOO

Il établit des prescriptions et des recommandations pour mettre en oeuvre le PADD

C'est le document "réglementaire"
Comment allons nous faire ?

CE QUE PREVOIT LE SCOT

1. La CARA, un territoire accueillant à tout âge

Maitriser l'attractivité du territoire

Accueillir 10 000 habitants supplémentaires, soit environ 94 000 habitants à l'horizon 2040

(ce qui correspond à un taux de croissance moyen annuel de + 0,55%)

Produire 12 000 logements, dont 5 500 résidences principales, 1 200 logements en réhabilitation et 3 500 résidences secondaires

Rajeunir la pyramide des âges

Maitriser la consommation de foncier et engager une démarche d'aménagement qualitative

Réduire de plus de 50% la consommation foncière entre 2021 et 2030, par rapport ce qui a été observé entre 2011 et 2020 (la CARA a consommé 457 hectares d'espace naturels, agricoles et forestiers entre 2011 et 2020)

Conforter l'armature urbaine structurante du territoire tout en préservant les trames naturelles

Travailler les complémentarités nord-sud et développer l'axe Royan / Saujon / Saintes

Réinvestir les centres-villes et les centres-bourgs

Sécuriser et valoriser le cadre de vie des habitants

Répondre aux attentes des habitants

En matière d'habitat : diversifier l'offre afin de permettre aux personnes qui travaillent sur le territoire de s'y loger

En matière d'équipements, de commerces et de services : développer une offre de proximité en priorité proche des centres-villes et centres-bourgs

En matière de mobilité : développer les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture



DÉCOUVREZ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CARA À TRAVERS SON SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

CE QUE PREVOIT LE SCOT

2. La CARA, un territoire attractif et rayonnant

Valoriser les atouts du territoire et soutenir les initiatives économiques

- Faciliter le parcours "résidentiel" des entreprises sur le territoire
- Développer des modalités d'accueil pour les salariés et les entrepreneurs
- Conforter et animer la stratégie d'accompagnement des entreprises (aides, mise en relation...)
- Développer la formation sur le territoire
- Faire du territoire un espace privilégié pour le télétravail

Conforter et faire monter en qualité les parcs d'activités du territoire

- Intégrer les obligations de sobriété foncière au secteur économique (densification des sites existants, développement de nouveaux sites en nombre limité, nouvelles stratégies de commercialisation...)
- Requalifier les sites pour valoriser les entrées de ville (intégration paysagère et architecturale, développement des énergies renouvelables, développement des îlots de fraîcheur...)
- Encourager la mutualisation d'espaces entre entreprises (parkings, locaux communs...)

Diversifier l'économie locale en s'appuyant sur les atouts du territoire

- Diversifier l'activité touristique et favoriser sa montée en gamme
- Soutenir l'agriculture, la viticulture, l'aquaculture
- Favoriser le développement des filières productives d'excellence du territoire (la filière équine, l'industrie culturelle et créative, les activités à haute valeur ajoutée...)
- Diversifier l'économie en soutenant le développement durable, l'innovation et la santé de tout le vivant

Accompagner un nouveau modèle commercial

- Préserver les commerces de proximité et prioriser leur implantation dans les centres-villes, centres-bourgs et dans les pôles de quartiers
- Maîtriser le développement de l'activité commerciale en périphérie et veiller à la requalification de ces sites

DÉCOUVREZ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CARA À TRAVERS SON SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL

CE QUE PREVOIT LE SCOT

3. La CARA, un territoire responsable envers les générations actuelles et futures

Prendre en compte les ressources naturelles du territoire

- Etre précautionneux de la ressource en eau (économies, réemploi, cycle de l'eau, désimperméabilisation...)
- Etre précautionneux des ressources du sous-sol
- Favoriser le réemploi

Préserver et mettre en valeur la biodiversité

- Protéger les réservoirs de biodiversité et leurs continuités écologiques (trames vertes, bleues et noires)
- Préserver la mosaïque d'éco-paysages : milieux littoraux, zones humides, marais, forêts, pelouses sèches...
- Favoriser le retour de la nature en ville

Préserver le cadre naturel et patrimonial

- Préserver les grands ensembles paysagers
- Concevoir un paysage urbain plus qualitatif
- Préserver le patrimoine bâti et protéger les éléments remarquables
- Préserver les points de vue, les panoramas et les entrées de ville et de villages

Tendre vers un territoire bas carbone et réduire les déchets

- Développer les énergies renouvelables
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Développer les puits carbone du territoire
- Réduire la production de déchets et développer les filières du réemploi

Limiter l'exposition des habitants aux risques et aux conséquences de l'évolution du trait de côte

- Mieux gérer et anticiper les risques naturels et technologiques
- Prendre en compte l'évolution du trait de côte
- Eviter d'exposer de nouvelles populations et d'aggraver les risques

